

Lundi 23 mars 2020

Edition unique

Presse Nationale

> Politique



Covid 19 : Le Président Alassane Ouattara parle demain

Le Président de la République, Alassane Ouattara, prendra la parole demain mardi 24 mars 2020, pour commenter les mesures déjà prises, et annoncer de nouvelles mesures, dans le cadre de la lutte contre le Covid 19. La prise de parole fera suite à une autre réunion du Conseil National de Sécurité, prévue sauf changement ce lundi 23 mars 2020. Une série de mesures sont annoncées.

> Economie



Transport : Le nombre de passagers autorisés dans les taxis et les gbaka

A défaut de suspendre totalement les déplacements, le nombre de passagers dans les transports urbains et interurbains est revu à la baisse à Abidjan, à partir de ce lundi 23 mars. On passera de cinq à quatre personnes dans les taxis compteurs et communaux, y compris le conducteur, soit deux passagers à l'arrière du véhicule et un à côté du chauffeur. Dans les minicars, communément appelés « gbaka », les sièges du milieu (strapontins) ne seront plus occupés durant cette période d'interdiction. Dans les taxis intercommunaux de sept places, désormais cinq places seront autorisées ; le lavage obligatoire des mains des usagers au moment de leur embarquement et le port de cache-nez pour le conducteur et son convoyeur, sont de mise. Ces décisions ont été prises par le Haut conseil du patronat des entreprises de transport routier, réuni le vendredi 20 mars 2020, à son siège de Treichville.



Etablissements de tourisme : Siandou Fofana inspecte des hôtels, restaurants et établissements de loisirs

Le ministre du Tourisme et des Loisirs, Siandou Fofana a opéré une visite inopinée d'inspection d'hôtels, restaurants et autres établissements de loisirs, dans la journée du 20 mars. Et ce, dans l'optique de « vérifier si les opérateurs se conforment, strictement, aux mesures de sécurité sanitaire édictées par le gouvernement, relativement aux restrictions en rapport avec la pandémie à Coronavirus Covid-19 ».



Fermeture des marchés, supermarchés et centres commerciaux : Le gouvernement apporte un démenti formel

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a apporté, le 20 mars 2020, un démenti formel aux rumeurs malveillantes faisant croire, notamment à la fermeture des marchés, supermarchés, centres commerciaux et tout autre lieu d'exercice d'activités commerciales. Il a expliqué que « ces fausses informations ont pour seul et unique but de paralyser l'activité commerciale, avec des conséquences désastreuses pour les populations ». Le ministre a par conséquent invité les populations à ne pas céder à la psychose, à n'accorder aucun intérêt à ces rumeurs infondées et à s'informer sur les canaux officiels.



Transport aérien : La ligne Abidjan-Paris exceptionnellement ouverte

La ligne aérienne Abidjan-Paris restera exceptionnellement ouverte à partir de dimanche 22 mars 2020, date à laquelle la mesure de fermeture de toutes les frontières (aériennes, maritimes et terrestres du pays) prend effet. C'est l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Gilles Huberson, qui donne l'information. « J'ai le plaisir de vous confirmer que nous avons obtenu l'accord de principe des autorités ivoiriennes, que je remercie vivement et très sincèrement, pour organiser, avec Air France, des vols qui, sans déposer de passagers en Côte d'Ivoire, en embarqueraient pour Paris », souligne Gilles Huberson.



Rumeurs sur le paiement par avance des salaires : Moussa Sanogo dément

Les dépenses sensibles du mois de mars 2020 ne seront pas payées à l'avance en vue d'un confinement des populations. Le ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo, a démenti ces rumeurs qui circulent depuis quelques jours sur les réseaux sociaux. « Ces informations sont fausses et visent à semer la crainte ainsi que la panique au sein de la population. Elles traduisent une méconnaissance des règles et procédures qui régissent le règlement des dépenses publiques », a-t-il précisé.

> Société



Lutte contre le Coronavirus : Communiqué du District Autonome d'Abidjan

Le ministre-gouverneur du District Autonome d'Abidjan informe les populations Abidjanaises qu'en application des mesures prises par le gouvernement contre la pandémie due au Coronavirus les rassemblements funéraires, notamment les cérémonies d'inhumation dans les cimetières ainsi que les funérariums et morgues sur son territoire, sont soumis au strict respect desdites mesures.



Lutte contre le Coronavirus dans les cités universitaires : Toikeuse Mabri offre du matériel d'hygiène

Des lotus multi usage, des cartons de savons, des sceaux simples, des sceaux avec robinet, des poubelles sont entre autres le matériel d'hygiène offert par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Toikeusse Mabri aux Centres régionaux des œuvres universitaires d'Abidjan, le 21 mars 2020 à l'Université de Cocody. Le ministre a confié que son geste consiste à faire en sorte que chaque bâtiment ait à l'entrée du matériel hygiénique pour que tous ceux qui y rentrent se lavent obligatoirement les mains pour lutter contre la maladie à Coronavirus (Covid-19).



Covid-19 : Des personnes astreintes au confinement interdites de déplacements à l'intérieur du pays

Des personnes astreintes au confinement à leurs domiciles sont interdites de déplacements à l'intérieur, notamment les vols aériens domestiques, selon un communiqué publié samedi 21 mars, par le ministre des Transports, Amadou Koné. "En tout état de cause, des dispositions sont prises, aussi bien par la compagnie nationale que par les services aéroportuaires, pour empêcher tous ceux qui sont astreints au confinement d'utiliser des vols domestiques", a prévenu le ministre des Transports qui a jugé "graves" et "passibles de sanctions", les faits de ces personnes invitées au respect des mesures prises par le Conseil national de sécurité (CNS).



Journées internationales de la Forêt et de l'Eau : Alain Donwahi appelle les Ivoiriens à une gestion saine

Alain Richard Donwahi, ministre des Eaux et forêts a appelé les Ivoiriens à agir pour la sauvegarde de la forêt et la gestion saine de l'eau, à travers une déclaration à la faveur de la célébration des Journées de la forêt et de l'eau les 21 et 22 mars 2020. "Etant donné que l'eau et la forêt sont deux ressources qui sont épuisables, le gouvernement en appelle à la mobilisation de toutes et de tous pour une gestion responsable et durable de ces richesses naturelles, dans notre intérêt et celui des générations futures", exhorte Alain Richard Donwahi.



Coronavirus : La Côte d'Ivoire passe à 25 cas confirmés dont 2 guéris

A la date du dimanche 22 mars 2020, la Côte d'Ivoire enregistrait 25 cas confirmés de coronavirus (Covid-19), dont deux guéris. Selon le communiqué lu, hier au journal télévisé de 20h de la RTI1, par le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Aka Aouélé, huit nouveaux cas ont été enregistrés portant donc à 25 le nombre de cas diagnostiqués. Ces cas, a-t-il indiqué, sont généralement des cas importés.

Vu sur le Net

> Politique

Ally Coulibaly remplace Marcel Amon Tanoh et Raymonde Goudou-Coffie à la culture par intérim (Officiel)

Le Chef de l'Etat ivoirien Alassane Ouattara a procédé ce vendredi, sur proposition du Premier Ministre à la signature de deux décrets portant intérieur au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère de la Culture et de la Francophonie. Ainsi Ally Coulibaly, ministre de l'Intégration africaines et des Ivoiriens de l'extérieur, exerce à titre intérimaire, les fonctions de ministre des Affaires étrangères. Il remplace Marcel Amon Tanoh qui a rendu sa démission jeudi dernier. Raymonde Goudou-Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'Innovation du service public exerce, à titre intérimaire les fonctions de ministre de la Culture et de la Francophonie. Elle remplace Maurice Bandaman nommé ambassadeur de Côte d'Ivoire en France.

➤ Economie



Impact du Covid-19 sur les économies de l'Union : les mesures de la BCEAO pour contrer les effets néfastes de la pandémie

Dans un communiqué, en date du 21 mars 2020, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a réaffirmé sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union. Au total, la BCEAO a pris huit (8) mesures dont l'augmentation des ressources mises à la disposition des banques, pour accroître le financement de l'économie. « A cet égard, une première hausse de 340 milliards de FCFA a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4 750 milliards FCFA », indique le communiqué de la BCEAO.



Coronavirus : limitation des voyageurs à 50 personnes maximum par autobus

Dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire, la Société des transports abidjanais (SOTRA) informe son aimable clientèle qu'à partir de ce lundi 23 mars 2020, elle procédera à la limitation des voyageurs au nombre de 50 passagers maximum par autobus. Elle invite par ailleurs tous ses voyageurs à se munir dans la mesure du possible d'un masque de protection ; d'éviter tout contact à l'intérieur des autobus et des bateaux bus ; d'éviter toute conversation pendant le voyage ; de cultiver la patience à la montée des autobus et des bateaux. La Direction Générale de la Sotra invite également les populations abidjanaises à n'effectuer que les déplacements essentiels et tient à les rassurer qu'elle met tout en oeuvre pour leur garantir des voyages en toute sécurité.



Le gouvernement invite les commerçants de la filière bétail-viande au « strict respect des prix officiels fixés » (Communiqué)

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, et le ministre des Ressources animales et halieutiques ont invité « les commerçants de la filière bétail-viande au strict respect des prix officiels fixés » dans un communiqué conjoint transmis ce samedi 21 mars à Abidjan.net. Les deux ministres rappellent aux acteurs de la filière bétail-viande « qu'aucune pénurie n'ayant été constatée dans l'approvisionnement des marchés en viande, ces augmentations ne sont pas justifiées ». Par conséquent, tout contrevenant à cette disposition s'expose à la rigueur de la loi, ont-ils prévenu.

➤ Société



Covid-19: le résultat du test sur le cas suspect de Jacqueville est négatif, selon le maire

Le maire de Jacqueville a le plaisir d'informer les populations que le résultat du test sur le cas suspect de COVID-19 à Jacqueville est négatif. En d'autres termes, Yao Kouame Fabrice, rentré de la Belgique le 16 mars dernier et venu rendre visite à son oncle à Jacqueville n'est pas atteint du Coronavirus. Le maire et les autorités préfectorales de Jacqueville appellent au calme, à la vigilance et au respect des recommandations du gouvernement.



Lutte contre le Covid-19 : Cocody, Plateau, Marcory, Port-Bouët, ... des maires prennent des mesures spécifiques

Plusieurs maires de la ville d'Abidjan ont décidé d'emboîter le pas au gouvernement qui a pris des mesures pour lutter contre la propagation du coronavirus en Côte d'Ivoire. A la suite de ces mesures, ces élus locaux ont pris des arrêtés municipaux pour traduire en acte et veiller au strict respect desdites dispositions. Ainsi, dans les communes telles Cocody, Plateau, Marcory et Port-Bouët, les interdictions prévues par le gouvernement ont été relayées dans les arrêtés diffusés. Ces municipalités, en rappelant l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes, insistent également sur les mêmes mesures touchant aux activités sportives, culturelles et aux événements publics qui ne peuvent plus se tenir sur leurs territoires.

jusqu'à nouvel ordre.



Le préfet d'Abidjan Vincent Toh Bi appelle à la prise de conscience collective

« A quand la prise de conscience des Ivoiriens face à la gravité de cette pandémie? », est l'interrogation du préfet d'Abidjan Vincent Toh Bi dans un post sur sa page Facebook le samedi 21 mars. Ce questionnement, le préfet d'Abidjan le fait suite à des constats déconcertants effectués dans les rues d'Abidjan. Pour Vincent Toh Bi, « il n'y aura jamais un gendarme/policier derrière chaque Abidjanais. Chacun doit être conscient que les mesures prises par le gouvernement l'ont été pour le bien de tout le monde ».

Agence de Presse

> Economie



Covid-19 : le Patronat ivoirien étudie des mesures de soutien aux entreprises

La Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI, Patronat ivoirien), annonce être en concertation avec l'État en vue d'arrêter des mesures de soutien aux entreprises de tous les secteurs pour les aider à maintenir leurs activités face aux conséquences négatives du Coronavirus (Covid-19). L'organisation souligne que le déplacement des salariés du domicile à leurs lieux de travail, le regroupement des équipes en nombre dans les bureaux, sont des sources de transmission, invitant les chefs d'entreprise à prendre des décisions appropriées pour « réduire » les salariés au strict nécessaire.



Le gouvernement débloque 47 milliards de FCFA pour l'accès à l'eau potable à Abidjan et environs

Le ministre de l'Hydraulique, Laurent Tchagba, a annoncé aux maires du District d'Abidjan qu'un investissement de 47 milliards de FCFA sera lancé dans les jours à venir dans le secteur de l'eau en urgence. Ce projet, dénommé "Amélioration des performances techniques et financières du secteur de l'eau potable" (APTF), vise 155 sous-quartiers qui n'ont pas accès à l'eau potable, a précisé vendredi le ministre Tchagba aux maires. Il a souligné que cette phase d'urgence se déroulera sur quatre à cinq mois et impactera directement 1,6 million de personnes.

> Société



Les commerçants du marché de Bingerville sensibilisés sur le Coronavirus

Les commerçants du marché de Bingerville (Banlieue Est d'Abidjan) ont été sensibilisés vendredi par le sous-préfet Anoh Bédia Oswald sur les attitudes à adopter pour éviter de contracter le Coronavirus COVID-19 et faire en sorte qu'aucun cas ne soit déclaré dans la circonscription par leur faute. Le représentant du Chef de l'Etat dans la localité est revenu au cours de sa rencontre avec ses hôtes sur les mesures prises par le gouvernement afin que le virus ne se propage au sein de la population du pays. Il s'agit, entre autres, du lavage systématique des mains avec du savon et de l'eau ou du gel désinfectant, de se protéger avec un cache-nez, d'éviter tout contact physique avec son interlocuteur et de respecter la distance d'un mètre entre les personnes.



Accédez à l'information officielle du Gouvernement de Côte d'Ivoire en un clic

www.gouv.ci



@gouvci



@gouvci.officiel



gouvcivideo



Pour toute information, prière contacter la Division Information et Relations publiques pour le Développement du CICG.
Contact : +225 57 54 03 60 - Email : info@cicg.gouv.ci - Site Web : www.gouv.ci

© Cette revue de presse est produite par le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale et mise à la disposition des structures ministérielles. Elle n'exprime pas l'opinion du CICG, et ne saurait aucunement engager le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Les surtitres et les titres sont ceux des articles de presse à l'original. Prière d'en tenir compte si vous lisez, réimprimez, copiez, archivez ou renvoyez ledit document.